



Compte-rendu des délibérations du collège

16 juillet 2015

Le 16 juillet 2015, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2015-043 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de supports de paris ;
- Décision n°2015-044 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour la société Winamax dans la catégorie « paris sportifs » ;
- Décision n°2015-045 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour la société Zeturf France Limited dans la catégorie « paris hippiques » ;
- Décision n°2015-046 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour la société SPS Betting France Limited dans la catégorie « paris hippiques » ;
- Décision n°2015-047 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour la société SPS Betting France Limited dans la catégorie « paris sportifs » ;
- Décision n°2015-048 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour la société SPS Betting France Limited dans la catégorie « jeux de cercle » ;
- Décision n°2015-049 portant modification du Dossier des exigences techniques (DET)
- Décision n°2015-050 portant renouvellement de l'agrément n°0005-PH-2010-07-26 de la société Zeturf France Limited dans la catégorie « paris hippiques » ;
- Décision n°2015-051 portant renouvellement de l'agrément n°0008-PH-2010-07-26 de la société Geny Infos dans la catégorie « paris hippiques » ;

- Décision n°2015-052 portant renouvellement de l'agrément n°0008-PS-2013-07-24 de la société Geny Infos dans la catégorie « paris sportifs » ;
- Décision n°2015-053 portant renouvellement de l'agrément n°0031-PS-2010-11-04 de la société JOAonline dans la catégorie « paris sportifs » ;
- Décision n°2015-054 portant renouvellement de l'agrément n°0031-PH-2010-11-04 de la société JOAonline dans la catégorie « paris hippiques » ;
- Décision n°2015-055 (non publiée).